

SAINT-THURIEN, le 7 décembre 2022

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 14 décembre 2022 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2023,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2022,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Restauration du petit patrimoine – demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 5°) Audit technique des installations thermiques des bâtiments publics – convention financière,
- 6°) Dissolution du CCAS – reprise par la Commune des aides existantes,
- 7°) Budget primitif 2022 – décision modificative,
- 8°) Attribution de l'indemnité forfaitaire de déplacement,
- 9°) Travaux sur l'église – approbation du projet et demande de subventions,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

### Séance du 14 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Michel CHARPENTIER.

Absents : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

**20220509**

\*\*\*\*\*

### Objet : Travaux église – approbation du projet et demande de subventions

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Joëlle FURIC, architecte de SAINT-THURIEN, a été mandatée le 12 novembre 2021 afin d'établir un diagnostic des travaux à réaliser sur l'église communale compte-tenu de la dégradation du bâtiment autant extérieure qu'intérieure. L'architecte a présenté ses conclusions le 29 septembre 2022 et il s'avère que certains travaux sont à mener très rapidement afin de limiter la dégradation du bâtiment.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 102 925 € HT auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 6 030 € HT. Le montant total du projet s'établit donc à 108 955 €.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT	108 955.00 €
- Subventions :	
DETR (22,31 %)	24 310.25 €
Conseil Départemental (20 %)	21 791.00 €
Conseil Régional (20 %)	21 791.00 €
Fondation du Patrimoine (5 %)	5 447.75 €
Fonds de concours « patrimoine culturel » de Quimperlé Communauté	13 824.00 €
- Autofinancement (20 %)	21 791.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le projet présenté ci-dessus,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Fondation du Patrimoine,
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours « patrimoine culturel » auprès de Quimperlé Communauté,
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Fait à SAINT-THURIEN, le 16 décembre 2022

Le Maire,

Christine KERDRAON.

